

## GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS, UN RAPPORT GAGNANT-GAGNANT

L'Espace Emploi Service (EES) anime la Fédération Départementale des Groupements d'Employeurs Agricoles et Ruraux (FDGEAR). Par la promotion et le développement des groupements d'employeurs, il s'agit de favoriser l'emploi partagé pour réduire l'astreinte et de créer des emplois de qualité dans les exploitations agricoles. Il existe plus de 100 groupements d'employeurs dans le département, avec en moyenne 1 salarié pour 5 adhérents.

### DES AVANTAGES POUR LES AGRICULTEURS

- Répondre à un besoin d'emploi partiel ou saisonnier,
- Pérenniser un emploi qualifié que seuls ils ne pourraient garantir,
- Réduire les tâches administratives,
- Réduire le coût d'un salarié proportionnellement à leur engagement.

### DES AVANTAGES POUR LES SALARIÉS

- Une plus grande sécurité de l'emploi,
- Un contrat de travail unique avec un employeur unique,
- Une diversité des missions, des productions, des lieux de travail donc un enrichissement en connaissances et expériences.

**L'Espace Emploi accompagne gratuitement la création des groupements d'employeurs.**

Informations auprès d'Océane VIC : 05 65 73 79 84

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Chaque année, l'EES approfondit un thème réglementaire pour répondre au mieux aux besoins des employeurs. Des réunions d'information, des accompagnements personnalisés et des précis de réglementation sur ces sujets sont proposés aux employeurs.

Parmi les sujets traités :

- **Equipements de protection individuelle.** L'employeur a l'obligation d'assurer la santé et la sécurité de ses salariés sur son exploitation.
- **Accidents du travail et maladies professionnelles.** Présentation des documents obligatoires à établir pour votre salarié, calcul des retenues de salaire, de la subrogation, ...



### ACTUALITÉS

Rubrique d'information sociale et juridique bimestrielle dans La Volonté Paysanne et sur le site internet [www.fdsea12.fr](http://www.fdsea12.fr)

*Réservé aux bénéficiaires des prestations :*  
Notes et actualités sur les évolutions réglementaires.

## CONTACT

FDSEA de l'Aveyron

Océane VIC, juriste en droit du travail  
05 65 73 79 84 - [oceane.vic@fdsea12.fr](mailto:oceane.vic@fdsea12.fr)

Tarif préférentiel pour les adhérents FDSEA ou FDGEAR

Offres d'emplois et candidatures : [oceane.vic@fdsea12.fr](mailto:oceane.vic@fdsea12.fr)



**RECRUTEMENT, EMBAUCHE,  
BULLETINS DE SALAIRES,  
DÉCLARATIONS, AIDES,  
CONSEIL JURIDIQUE,  
FORMATION,  
GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS**

*Tous les services pour les  
agriculteurs employeurs*

# SERVICES

L'Espace Emploi Service (EES) accompagne les employeurs dans les tâches administratives liées à la gestion.

## Tarif préférentiel pour les adhérents de la FDSEA ou de la FDGEAR.

TARIF 2025	Non adhérents	Adhérents
<b>INFORMATIONS</b>		
Règlementation courante	<i>Gratuit</i>	
<b>EMBAUCHE</b>		
Rédaction d'un CDD ou CDI sans annualisation	133,93 €	103,02 €
Rédaction d'un CDI avec annualisation, contrat à temps partiel ou CDI intermittent (y compris DPAE)	254,46 €	195,74 €
DPAE seule	20,20 €	15,30 €
Vérification et relecture contrat de travail	198,92 €	153,02 €
Rédaction avenant au contrat de travail	51,01 €	
<b>BULLETINS DE SALAIRE</b>		
Frais d'ouverture de dossier (+affichage obligatoire)	116,75 €	83,65 €
Réalisation d'un bulletin de salaire, TESA et prélèvement à la source	18,82 €	13,44 €
Déclaration dématérialisée MSA et DSN (forfait annuel)	116,75 €	83,65 €
Déclaration dématérialisée MSA et DSN (mensuel)	11,22 €	7,86 €
Vérification de vos bulletins de paie, appels de cotisation MSA	<i>Facturation au temps passé</i>	
Simulation bulletin de salaire	20,40 €	Gratuit
<b>RUPTURE</b>		
Documents de fin de contrat	62,23 €	46,92 €
Procédure de rupture de contrat (rupture conventionnelle, licenciement, abandon de poste ...)	259,21 €	185,66 €
<b>AIDE AGEFIPH</b>		
Aide au montage de votre premier dossier	204,02 €	Gratuit
Renouvellement	259,21 €	181,44 €
<b>REDACTION D'ACTES</b>		
Accords d'entreprise	259,21 €	181,45 €
Rédaction règlement intérieur	183,62 €	128,53 €
Rédaction d'acte simple, courrier	20,40 €	10,20 €
<b>GROUPEMENT D'EMPLOYEURS</b>		
Création (Gratuit si prestation)	204,02 €	Gratuit
Dissolution	259,21 €	181,45 €
Modification GE (changement de bureau, d'adhérent, de siège social, ...)	121,20€	90,90 €

# ACCOMPAGNEMENTS PERSONNALISÉS

L'Espace Emploi Service (EES) accompagne également les employeurs dans le cadre de prestations sur-mesure.

## Tarif préférentiel pour les adhérents de la FDSEA ou de la FDGEAR.

Devis gratuit auprès d'Océane Vic : 05 65 73 79 84



### RÉDACTION DU DUERP

Les employeurs ont l'obligation de consigner dans un DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) les risques qui peuvent être recensés sur les exploitations.

L'EES vous accompagne au travers notamment du logiciel Systema pour effectuer votre DUERP.

	Tarif non adhérents	Tarif adhérents
Formation individuelle (1/2 journée)	153,02 €	102,01 €
Accès logiciel SYSTERA (accompagné d'une formation)	107,57 €	53,56 €
Renouvellement annuel code d'accès	42,84€	21,42 €



### AIDE AU RECRUTEMENT

L'EES vous propose plusieurs niveaux d'accompagnement :

- Définition du poste et du profil recherché au cours d'un entretien individuel.
- Appel à candidatures (petites annonces, site internet) et réception des réponses.
- Mise en relation simple entre candidats et employeurs ou sélection des candidatures.
- Réalisation des formalités liées à l'embauche, des bulletins de paies, déclarations sociales...



### FORMATION

DEFI Emploi est un dispositif d'aide à la formation créé par OCAPIAT et destiné à permettre le recrutement d'un salarié qui n'a pas toutes les compétences requises, et à le former pour qu'il puisse à court terme être opérationnel. Les contrats concernés sont des CDI ou CDD de + de 6 mois.

La formation est assurée soit par un salarié, soit par l'exploitant lui-même. Une aide financière est accordée pour les 35 à 149 h de formation réalisées.



### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'emploi, le recrutement, l'aménagement du temps de travail, la paie et plus généralement le système de rémunération, l'hygiène et la sécurité, la formation, la réglementation du travail, la convention collective...

L'EES réalise un état des lieux de votre situation juridique et sociale pour vous aider à définir et à mettre en oeuvre les évolutions nécessaires à la bonne gestion sociale de votre exploitation ou de votre groupement.